



COMPTES CONSOLIDÉS

2017

COMPTES CONSOLIDÉS **2017**

SOMMAIRE

- 04** Repères 2017
- 08** Bilan consolidé
- 10** Compte de résultat consolidé
- 11** État du résultat global consolidé
- 12** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 13** Variation des capitaux propres
- 14** Annexe des comptes consolidés
- 45** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

REPÈRES 2017

(y compris coentreprises)

1 346,5 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

59,2 M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

37,7 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES



1 401,5 1 382,0 1 346,5

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



53,6 42,5 59,2

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



43,2 36,6 37,7

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS (CAFICE)



98,6 97,4 83,0

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



89,4 93,1 157,9

TRÉSORERIE



502,7 486,2 524,4

REPÈRES 2017

(y compris coentreprises)

81

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

31

PAYS

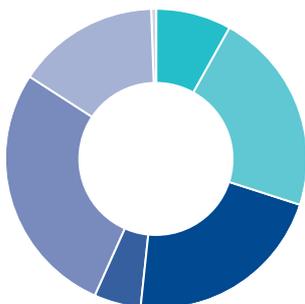
6 996

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES 1 346,5 M€

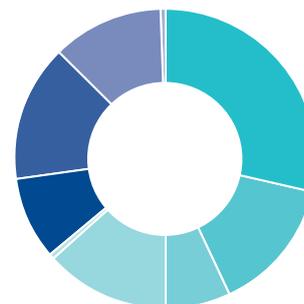
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	109,8
Europe	297,0
Amériques	294,1
Afrique	65,8
Moyen-Orient	375,2
Asie	204,4
Australie	0,2



PAR MÉTIER

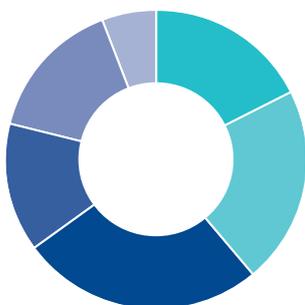
Tunnels	386,9
Routes	193,3
Ponts	96,4
Ferroviaire	177,9
Autres	6,4
Total Infrastructures de transport	860,9
Hydraulique	121,6
Énergie	196,8
Bâtiment	159,8
Grands équipements	7,4



CARNET DE COMMANDES 1 932,6 M€

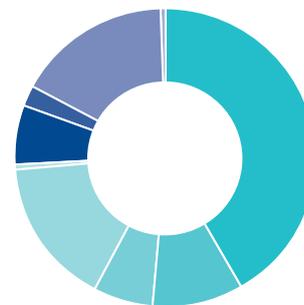
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France	339,9
Europe	414,0
Amériques	507,1
Afrique	268,3
Moyen-Orient	291,0
Asie	112,3



PAR MÉTIER

Tunnels	810,6
Routes	191,7
Ponts	119,4
Ferroviaire	311,5
Autres	4,4
Total Infrastructures de transport	1 437,6
Hydraulique	123,2
Énergie	43,5
Bâtiment	327,8
Grands équipements	0,5



REPÈRES 2017

966,4 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

53,6 M€

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ

37,7 M€

DE RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN M€)

CHIFFRE D'AFFAIRES



1 033,6 966,5 966,4

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



25,5 71,8 53,6

RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



43,2 35,2 37,7

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS (CAFICE)



56,0 95,5 71,4

CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



89,4 93,1 157,9

TRÉSorerIE



526,9 502,5 503,8

REPÈRES 2017

71

CHANTIERS

RÉPARTIS
DANS

28

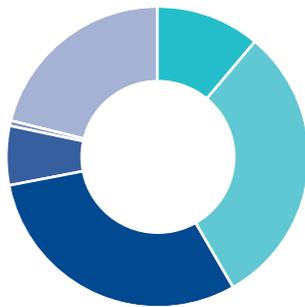
PAYS

4 737

SALARIÉS DANS LE MONDE

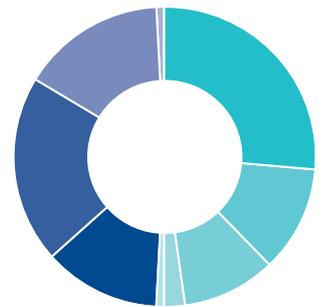
CHIFFRE D'AFFAIRES **966,4 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	109,8
Europe	297,0
Amériques	294,1
Afrique	60,7
Moyen-Orient	0,4
Asie	204,4

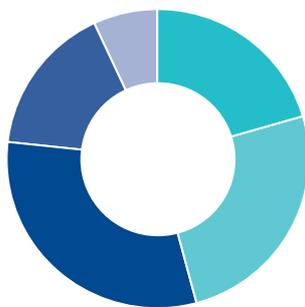


PAR MÉTIER

Tunnels	255,8
Routes	110,4
Ponts	96,4
Ferroviaire	22,8
Autres	6,4
Total Infrastructures de transport	491,8
Hydraulique	121,6
Énergie	196,6
Bâtiment	149,4
Grands équipements	7,0

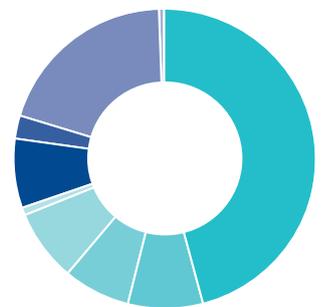
CARNET DE COMMANDES **1 641,6 M€**PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	339,9
Europe	414,0
Amériques	507,1
Afrique	268,3
Asie	112,3



PAR MÉTIER

Tunnels	760,6
Routes	133,3
Ponts	119,4
Ferroviaire	128,9
Autres	4,4
Total Infrastructures de transport	1 146,6
Hydraulique	123,2
Énergie	43,5
Bâtiment	327,8
Grands équipements	0,5



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2017

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2017			EXERCICE 2016
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	2843	2044	799	721
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	119 438	84 060	35 378	45 405
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	1 231	-	1 231	1 205
Autres actifs financiers non courants	4	7 246	1 777	5 469	7 408
Impôts différés actifs non courants	16	18 847	-	18 847	18 923
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		149 868	88 144	61 724	73 662
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	11 022	-	11 022	4 495
Clients et comptes rattachés	6	227 384	643	226 741	258 902
Autres créances d'exploitation	6	448 041	29 180	418 861	505 403
Autres actifs courants	6	51 319	-	51 319	38 303
Actifs d'impôt exigible	6	2 896	-	2 896	2 445
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	312 767	139	312 628	309 778
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	215 963	-	215 963	259 727
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 269 392	29 962	1 239 430	1 379 053
TOTAL ACTIF		1 419 260	118 106	1 301 154	1 452 715

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2017

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		100 000	100 000
Primes liées au capital		-	-
Réserves consolidées		20 199	(7 114)
Résultat net		37 677	35 181
Acompte sur dividendes		-	(35 013)
Capitaux propres part du Groupe		157 876	93 054
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		157 876	93 054
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	7	26 258	29 174
Provisions pour risques non courants	8	66 366	60 023
Autres passifs non courants		5 259	3 218
Impôts différés passifs non courants	16	945	2 307
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		98 828	94 722
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courants	6-8	228 252	230 116
Fournisseurs	6	461 583	498 617
Passifs d'impôt exigible	6	860	1 672
Dettes financières courantes	9	24 781	67 010
Autres passifs courants	6-10	328 974	467 524
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 044 450	1 264 939
TOTAL PASSIF		1 301 154	1 452 715

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Chiffre d'affaires	11-12	966 378	966 488
Produits des activités annexes		1 348	749
Produits d'exploitation	13	967 726	967 237
Achats consommés		(168 536)	(145 870)
Sous-traitance et autres charges externes		(448 552)	(429 810)
Charges de personnel	20	(257 953)	(263 015)
Impôts et taxes		(15 271)	(9 882)
Autres produits et charges opérationnels		(10 061)	(25 318)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(13 793)	(21 544)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	53 560	71 798
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,54 %	7,43 %
Paiements en actions (IFRS 2)	14	(4 351)	(3 005)
Résultat des sociétés mises en équivalence		2 721	(32 745)
Autres éléments opérationnels courants		(141)	(596)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		51 789	35 452
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,36 %	3,67 %
Effets de périmètre et cessions de titres		(137)	231
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		51 652	35 683
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,34 %	3,69 %
Coût de l'endettement financier brut		(1 063)	(1 244)
Produits financiers des placements de trésorerie		3 287	3 550
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		2 224	2 306
Autres produits et charges financiers	15	(354)	(546)
Charge nette d'impôts	16	(15 845)	(2 262)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		37 677	35 181
Part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		37 677	35 181
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		3,90 %	3,64 %
Nombre d'actions		6 666 667	6 666 667
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		5,65	5,28

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	37 677	35 181
Écarts de conversion	26 067	(5 692)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	26 067	(5 692)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2 356	(2 628)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	2 356	(2 628)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	28 423	(8 320)
dont : sociétés contrôlées	22 945	(6 640)
sociétés mises en équivalence	5 478	(1 680)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	66 100	26 861
dont : part du Groupe	65 984	26 859
part des intérêts minoritaires	116	2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	37 677	35 181
Dotations nettes aux amortissements	24 614	31 828
Dotations nettes aux provisions	1 063	180
Paiements en actions (IFRS 2)	912	956
Plus ou moins values de cession	(3 725)	(5 308)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2 721)	32 740
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(54)	-
Coût de l'endettement financier net	(2 224)	(2 306)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	15 845	2 262
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	71 387	95 533
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(58 558)	(73 115)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(9 156)	2 299
Impôts payés	(6 880)	(11 142)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	2 224	2 327
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	49
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	(983)	15 951
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(21 057)	(20 498)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 002	11 272
Acquisition d'immobilisations financières	(66)	-
Cession d'immobilisations financières	-	1 865
Incidence nette des variations de périmètre	-	(8 473)
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	5
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	916	1 388
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(13 205)	(14 441)
Augmentation de capital de la société mère	-	12 894
Dividendes distribués par la société mère	-	(35 013)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	-
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	(30 895)	24 585
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(30 895)	2 466
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(45 083)	3 976
Trésorerie nette à l'ouverture	255 199	252 978
Incidence des variations des cours des devises	(1 972)	(1 755)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	208 144	255 199
Trésorerie nette à la clôture	208 144	255 199
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312 628	309 778
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(16 962)	(62 482)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	503 810	502 495

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

au 31 décembre 2017

en milliers d'euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI-TAIRES	TOTAL
Au 31 décembre 2015	67 854	(17 568)	3 432	43 179	(7 496)	89 401	-	89 401
Augmentation du capital	32 146	(19 252)	-	-	-	12 894	-	12 894
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	43 179	-	(43 179)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(8)	(5 687)	-	-	(5 695)	-	(5 695)
Acompte sur dividendes	-	(35 013)	-	-	-	(35 013)	-	(35 013)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2 628)	(2 628)	-	(2 628)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 086)	-	-	-	(1 086)	-	(1 086)
Résultat de l'exercice	-	-	-	35 181	-	35 181	-	35 181
Au 31 décembre 2016	100 000	(29 748)	(2 255)	35 181	(10 124)	93 054	-	93 054
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	35 181	-	(35 181)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(35)	25 951	-	-	25 916	-	25 916
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	2 356	2 356	-	2 356
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 127)	-	-	-	(1 127)	-	(1 127)
Résultat de l'exercice	-	-	-	37 677	-	37 677	-	37 677
Au 31 décembre 2017	100 000	4 271	23 696	37 677	(7 768)	157 876	-	157 876

Au 31 décembre 2017, le capital de la société mère est composé de 6.666.667 actions au nominal de 15 euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- 3 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Information sectorielle économique

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel - Effectif
- 21 Autres informations
- 22 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2017

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

I PRINCIPES COMPTABLES
ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 (voir note I.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017).

Toutefois, pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.4 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

Au niveau Groupe, la mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif.

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient

le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients est la nouvelle norme régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes.

Le Groupe a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15. Les résultats des analyses effectuées confirment que le modèle actuel du Groupe pour la comptabilisation de son chiffre d'affaires n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

La norme IFRS 15 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au regard des impacts non significatifs attendus de la première application de la norme, le Groupe optera pour la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » sans retraitement de la période comparative 2017. Par conséquent, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 pourraient éventuellement

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

être ajustés de façon non matérielle lors de l'application de cette nouvelle norme.

Le Groupe finalisera au cours du premier semestre 2018, les travaux destinés à intégrer l'ensemble des nouvelles exigences de la norme en matière d'informations en annexes.

IFRS 9 - Instruments financiers propose de nouvelles dispositions quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

La norme fera évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers du Groupe, IFRS 9 imposant un modèle désormais basé sur les pertes attendues.

Le Groupe ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur le classement et l'évaluation de ses actifs financiers. Les premières analyses de l'historique des pertes sur créances ne font pas ressortir d'impact matériel, le Groupe ne s'attend par conséquent à aucun impact relatif à l'application rétrospective des modalités d'IFRS 9 sur ce point.

IFRS 16 - Contrats de location modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement), les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors bilan où seule la durée d'engagement ferme était prise en compte. Les engagements mentionnés en note II.19 Engagements hors bilan pourraient ainsi ne pas être totalement représentatifs des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16. L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, les travaux sont complexes compte tenu de la volumétrie de contrats à revoir et du caractère décentralisé de la gestion des contrats de location.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou

indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser nos activités en partenariat, nous avons généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI Construction Grands Projets ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(en nombre de sociétés)	31.12.2017			31.12.2016		
	TOTAL	France	Étranger	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	15	4	11	17	4	13
Mise en équivalence	4	-	4	4	-	4
TOTAL	19	4	15	21	4	17

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 Révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et de plans d'épargne Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 Provisions pour avantages au personnel.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

3.1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 Contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

3.1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;

- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 Contrats de construction présentée ci-dessous.

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11, l'avancement étant généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription aux plans d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charges sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;

- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change et les effets d'actualisation.

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation

au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
■ gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3. 13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3. 14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3. 15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont

supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3. 16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3. 16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30% par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au

coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 Disponibilité et équivalents de trésorerie).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et

sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 Partenariats, d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014 entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-dessous montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

4.1 Bilan consolidé

ACTIF					
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	799	90	889	721	951
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	35 378	31 815	67 193	45 405	84 877
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 231	(1 231)	-	1 205	-
Autres actifs financiers non courants	5 469	186	5 655	7 408	7 619
Impôts différés actifs non courants	18 847	-	18 847	18 923	18 923
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	61 724	30 860	92 584	73 662	112 370
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	11 022	2 306	13 328	4 495	8 613
Clients et comptes rattachés	226 741	190 216	416 957	258 902	505 239
Autres créances d'exploitation	418 861	104 517	523 378	505 403	636 298
Autres actifs courants	51 319	2 094	53 413	38 303	41 895
Actifs d'impôt exigible	2 896	-	2 896	2 445	2 445
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312 628	1 453	314 081	309 778	314 151
Disponibilités et équivalents de trésorerie	215 963	73 160	289 123	259 727	305 645
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 239 430	373 746	1 613 176	1 379 053	1 814 286
TOTAL ACTIF	1 301 154	404 606	1 705 760	1 452 715	1 926 656

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	100 000	-	100 000	100 000	100 000
Primes liées au capital	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	20 199	-	20 199	(7 114)	(8 490)
Résultat net	37 677	-	37 677	35 181	36 557
Acompte sur dividendes	-	-	-	(35 013)	(35 013)
Capitaux propres part du Groupe	157 876	-	157 876	93 054	93 054
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	157 876	-	157 876	93 054	93 054
PASSIFS NON COURANTS					
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	26 258	-	26 258	29 174	29 174
Provisions pour risques non courantes	66 366	(49 195)	17 171	60 023	14 694
Autres passifs non courants	5 259	-	5 259	3 218	3 218
Impôts différés passifs non courants	945	-	945	2 307	2 307
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	98 828	(49 195)	49 633	94 722	49 393
PASSIFS COURANTS					
Provisions pour risques courantes	228 252	83 223	311 475	230 116	308 814
Fournisseurs	461 583	208 144	669 727	498 617	747 410
Passifs d'impôt exigible	860	229	1 089	1 672	1 820
Dettes financières courantes	24 781	53 983	78 764	67 010	133 613
Autres passifs courants	328 974	108 222	437 196	467 524	592 552
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 044 450	453 801	1 498 251	1 264 939	1 784 209
TOTAL PASSIF	1 301 154	404 606	1 705 760	1 452 715	1 926 656

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

4.2 Compte de résultat consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
Chiffre d'affaires	966 378	380 169	1 346 547	966 488	1 382 012
Produits des activités annexes	1 348	457	1 805	749	840
Produits d'exploitation	967 726	380 626	1 348 352	967 237	1 382 852
Achats consommés	(168 536)	(66 998)	(235 534)	(145 870)	(255 146)
Sous-traitance et autres charges externes	(448 552)	(227 190)	(675 742)	(429 810)	(624 018)
Charges de personnel	(257 953)	(70 985)	(328 938)	(263 015)	(340 627)
Impôts et taxes	(15 271)	(629)	(15 900)	(9 882)	(11 198)
Autres produits et charges opérationnels	(10 061)	(3 082)	(13 143)	(25 318)	(27 879)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(13 793)	(6 137)	(19 930)	(21 544)	(81 457)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	53 560	5 605	59 165	71 798	42 527
Paiements en actions (IFRS 2)	(4 351)	-	(4 351)	(3 005)	(3 005)
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 721	(2 864)	(143)	(32 745)	(181)
Autres éléments opérationnels courants	(141)	2	(139)	(596)	(632)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	51 789	2 743	54 532	35 452	38 709
Effets de périmètre et cessions de titres	(137)	-	(137)	231	231
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	51 652	2 743	54 395	35 683	38 940
Coût de l'endettement financier brut	(1 063)	(3 387)	(4 450)	(1 244)	(3 353)
Produits financiers des placements de trésorerie	3 287	678	3 965	3 550	3 848
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	2 224	(2 709)	(485)	2 306	495
Autres produits et charges financiers	(354)	-	(354)	(546)	(546)
Charge nette d'impôts	(15 845)	(34)	(15 879)	(2 262)	(2 332)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	37 677	-	37 677	35 181	36 557
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	37 677	-	37 677	35 181	36 557

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

4.3 Chiffre d'affaires

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)					
France	109,8	-	109,8	66,6	66,9
Europe	297,0	-	297,0	338,1	338,3
Amériques	294,1	-	294,1	190,7	190,7
Afrique	60,7	5,1	65,8	59,2	65,2
Asie	204,4	-	204,4	287,8	287,8
Moyen-Orient	0,4	374,8	375,2	24,1	407,7
Océanie	-	0,2	0,2	-	25,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	966,4	380,1	1 346,5	966,5	1 382,0

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

4. 4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	37 677	-	37 677	35 181	36 557
Dotations nettes aux amortissements	24 614	11 776	36 390	31 828	47 087
Dotations nettes aux provisions	1 063	(8 240)	(7 177)	180	12 353
Paievements en actions (IFRS 2)	912	-	912	956	956
Plus ou moins values de cession	(3 725)	2 495	(1 230)	(5 308)	(249)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2 721)	2 864	143	32 740	176
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(54)	-	(54)	-	(1 286)
Coût de l'endettement financier net	(2 224)	2 709	485	(2 306)	(495)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	15 845	34	15 879	2 262	2 332
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	71 387	11 638	83 025	95 533	97 431
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(58 558)	25 386	(33 172)	(73 115)	(108 604)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(9 156)	5 000	(4 156)	2 299	37 538
Impôts payés	(6 880)	106	(6 774)	(11 142)	(11 515)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	2 224	(2 708)	(484)	2 327	515
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	-	-	-	49	-
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	(983)	39 422	38 439	15 951	15 365
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(21 057)	(4 452)	(25 509)	(20 498)	(31 084)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 002	1 595	8 597	11 272	23 040
Acquisition d'immobilisations financières	(66)	-	(66)	-	(201)
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	1 865	1 865
Incidence nette des variations de périmètre	-	-	-	(8 473)	-
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	-	-	5	5
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	916	-	916	1 388	1 388
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(13 205)	(2 857)	(16 062)	(14 441)	(4 987)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

4.4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
Augmentation de capital de la société mère	-	-	-	12 894	12 894
Dividendes distribués par la société mère	-	-	-	(35 013)	(35 013)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	(30 895)	941	(29 954)	24 585	(142)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(30 895)	941	(29 954)	2 466	(22 261)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(45 083)	37 506	(7 577)	3 976	(11 883)
Trésorerie nette à l'ouverture	255 199	(19 269)	235 930	252 978	250 774
Incidence des variations des cours des devises	(1 972)	940	(1 032)	(1 755)	(2 961)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	208 144	19 177	227 321	255 199	235 930

Trésorerie nette à la clôture	208 144	19 177	227 321	255 199	235 930
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312 628	1 453	314 081	309 778	314 151
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(16 962)	-	(16 962)	(62 482)	(63 899)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	503 810	20 630	524 440	502 495	486 182

4.5 Excédent financier net

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2016 publié	Rappel 31.12.2016 Information sectorielle économique
Comptes courants de trésorerie passifs	(13 252)	-	(13 252)	(8 536)	(9 953)
Autres dettes financières courantes	(3 710)	-	(3 710)	(53 946)	(53 946)
Découverts	(7 819)	(53 983)	(61 802)	(4 528)	(69 715)
Dettes financières courantes	(24 781)	(53 983)	(78 764)	(67 010)	(133 614)
ENDETTEMENT BRUT	(24 781)	(53 983)	(78 764)	(67 010)	(133 614)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	312 628	1 453	314 081	309 778	314 151
Disponibilités et équivalents de trésorerie	215 963	73 160	289 123	259 727	305 645
Total actifs financiers	528 591	74 613	603 204	569 505	619 796
EXCÉDENT FINANCIER NET	503 810	20 630	524 440	502 495	486 182

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

II NOTES RELATIVES AU BILAN
ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2017
Valeur brute	3 873	372	(1 363)	(39)	2 843
Amortissements et provisions	(3 152)	(282)	1 358	32	(2 044)
TOTAL VALEUR NETTE	721	90	(5)	(7)	799

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2017
Valeur brute	131 054	20 685	(24 626)	(7 675)	119 438
Amortissements et provisions	(85 649)	(25 394)	21 622	5 361	(84 060)
TOTAL VALEUR NETTE	45 405	(4 709)	(3 004)	(2 314)	35 378

2.2 Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	-	-	-
Constructions	12	(12)	-
Installations techniques, matériel	93 013	(66 054)	26 959
Matériel de transport	10 696	(7 715)	2 981
Mobilier de bureau, informatique, agencement	13 295	(10 279)	3 016
Immobilisations en cours	2 422	-	2 422
TOTAL VALEUR NETTE	119 438	(84 060)	35 378

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

2.3 Investissements de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017
Constructions	-
Installations techniques, matériel	15 499
Matériel de transport	1 723
Mobilier de bureau, informatique, agencement	1 781
Immobilisations en cours	1 682
TOTAL INVESTISSEMENTS	20 685

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
Valeur des titres en début d'exercice	1 526	1 205
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(32 745)	2 721
Dividendes distribués	(49)	-
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	32 473	(2 695)
TOTAL VALEUR NETTE	1 205	1 231

3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence » s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	31.12.2016	31.12.2017
CTM Chili	60,00 %	1 205	1 231

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	415 077	380 169
Résultat opérationnel	(30 986)	5 507
Résultat net	(32 745)	2 721
BILAN		
Capitaux propres	(45 469)	(49 165)
Actifs courants	454 554	397 168
Actifs non courants	39 914	32 091
Passifs courants	539 806	478 424
Passifs non courants	131	-
Endettement financier net	(17 516)	19 506

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	2 338	(1 023)	1 315
Autres actifs financiers disponibles à la vente	374	(311)	63
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(3 192)	-	(3 192)
Autres actifs financiers non courants	7 726	(443)	7 283
TOTAL VALEUR NETTE	7 246	(1 777)	5 469

Au 31 décembre 2017, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
SITEC	99,68 %	275
Société Centrale de Matériel	99,99 %	152
WMI Colombia	100,00 %	83

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	309 778	312 628
OPCVM	203 555	145 320
Trésorerie	56 172	70 643
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	259 727	215 963

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 242,7 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
Stocks et travaux en cours	4 495	11 022
Clients et comptes rattachés	258 902	226 741
Autres créances d'exploitation	505 403	418 861
Autres actifs courants	38 303	51 319
Actifs d'impôt exigible	2 445	2 896
Stocks et créances d'exploitation (I)	809 548	710 839
Dettes fournisseurs	498 617	461 583
Autres passifs courants	467 524	328 974
Passifs d'impôt exigible	1 672	860
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	967 813	791 417
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(158 265)	(80 578)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(230 116)</i>	<i>(228 252)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(388 381)	(308 830)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL**7.1 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2016	31.12.2017
Taux d'actualisation	1,20 %	1,75 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	2,60 %	2,60 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	26 364
--	---------------

Dont part à moins d'un an 2 030

7.2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

	31.12.2017
Ouverture de la période	28 499
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	221
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(2 356)
Clôture de la période	26 364

7.3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

7.4 Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	2 060
--	--------------

Dont part à moins d'un an 136

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2017
Garanties données aux clients	17 059	5 961	(2 856)	(2 808)	(248)	17 108
Remise en état des sites	28 177	32 819	(20 601)	(342)	(21)	40 032
Pertes à terminaison	102 349	52 122	(59 340)	-	-	95 131
Litiges	25 935	6 050	-	(9 948)	(224)	21 813
Restructuration	4 496	1 223	(1 788)	(1 405)	-	2 526
Autres risques courants	8 953	206	(8 450)	-	-	709
Reclassement part à moins d'un an non courant	43 147	-	-	-	7 786	50 933
Risques courants	230 116	98 381	(93 035)	(14 503)	7 293	228 252
Risques financiers	50 904	69	(85)	-	3 722	54 610
Autres risques non courants	52 266	18 396	(4 273)	(2 775)	(925)	62 689
Reclassement part à moins d'un an non courant	(43 147)	-	-	-	(7 786)	(50 933)
Risques non courants	60 023	18 465	(4 358)	(2 775)	(4 989)	66 366
TOTAL GÉNÉRAL	290 139	116 846	(97 393)	(17 278)	2 304	294 618

Les natures de provisions sont définies dans les notes I 3.21 et I 3.22 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 503,8 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
Comptes courants de trésorerie passifs	(8 536)	(13 252)
Autres dettes financières courantes	(53 946)	(3 710)
Découverts	(4 528)	(7 819)
Dettes financières courantes	(67 010)	(24 781)
ENDETTEMENT BRUT	(67 010)	(24 781)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	309 778	312 628
Disponibilités et équivalents de trésorerie	259 727	215 963
EXCÉDENT FINANCIER NET	502 495	503 810

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 329 millions d'euros, ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2017
Clients - avances sur travaux	130 430	126 236
Produits constatés d'avance	129 251	56 032
Comptes courants d'exploitation	12 948	4 796
Dettes fiscales et sociales	51 859	51 285
Autres dettes courantes	143 036	90 625
TOTAL	467 524	328 974

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence, de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires consolidé	966,4	966,5
Chiffre d'affaires des coentreprises	380,2	415,5
Chiffre d'affaires y compris les coentreprises	1 346,5	1 382,0

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation. L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change, et s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires de l'exercice	966,4	966,5
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effet de change	-	(26,4)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET COURS DE CHANGE CONSTANTS	966,4	940,0

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
France	109,8	66,6
Europe	297,0	338,1
Amériques	294,1	190,7
Afrique	60,7	59,2
Asie	204,4	287,8
Moyen-Orient	0,4	24,1
TOTAL	966,4	966,5

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires	966 378	966 488
Produits des activités annexes	1 348	749
Produits d'exploitation	967 726	967 237
Achats consommés	(168 536)	(145 870)
Sous-traitance et autres charges externes	(448 552)	(429 810)
Frais de personnel	(257 953)	(263 015)
Impôts et taxes	(15 271)	(9 882)
Autres produits et charges opérationnels	(10 061)	(25 318)
Dotations aux amortissements	(24 614)	(31 828)
Dotations nettes aux provisions :		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 040)	1 166
Dépréciation d'actifs	2 412	11 600
Engagements de retraite et autres avantages	151	(382)
Risques et charges courants et non courants	9 298	(2 100)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	53 560	71 798

Les produits des activités annexes s'élevèrent à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2017. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 4,4 millions d'euros avant impôts. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14.1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14.2 Options d'achat et de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2017 ou 2016.

14.3 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2017 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 15 avril 2014, l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine après satisfaction des conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 20 avril 2017 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2017	PLAN 2016	PLAN 2015
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	73,99	66,18	56,45
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	61,10	56,17	47,22
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	82,71 %	84,87 %	83,65 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition (en années)	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque	(0,29 %)	(0,41 %)	(0,15 %)

Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Résultat de change	-	(4)
Effets d'actualisation	(354)	(542)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(354)	(546)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS**16.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Impôts courants	(17 132)	(3 608)
Impôts différés	1 287	1 346
TOTAL	(15 845)	(2 262)

16.2 Taux d'impôt effectif

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	50 801
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(17 491)
Différentiel de taux (pays étranger)	44 161
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(29 310)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(16 531)
Différences permanentes et divers	3 326
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(15 845)
Taux d'impôt effectif	31,19 %

16.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	ACTIF	PASSIF	NET
	18 847	945	17 902

16.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2017 à 76,4 millions d'euros.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 4 323 milliers d'euros en 2017.

17.2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence.

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017	31.12.2016
Contrats de construction en cours, actifs	58 698	79 103
Contrats de construction en cours, passifs	(90 845)	(194 207)
Contrats de construction en cours	(32 147)	(115 104)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	2 691 924	3 596 830
Moins factures émises	(2 724 071)	(3 711 934)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(32 147)	(115 104)
Avances reçues des clients	(69 633)	(67 056)
Contrats de construction en cours, nets	(101 780)	(182 160)

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	567 758	106 239
Retenues de garanties	170 499	7 052
Païement à terme sous-traitants et fournisseurs	6 184	68
Soumissions	6 992	-
Cautions fiscales et douanières	1 955	-
Contrats de location simple	19 061	-
Autres engagements	134 736	45 850
TOTAL	907 185	159 209

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF

EFFECTIF MOYEN	31.12.2017	31.12.2016
Ingénieurs et cadres	1 107	1 120
Non cadres	3 530	3 804
TOTAL	4 637	4 924

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 258 millions d'euros.

21. AUTRES INFORMATIONS**LITIGES ET ARBITRAGES**

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Consortio VCGP SAS	République Dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlantico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
3/ Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence		
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM Chili	Chili	60
QDVC	Qatar	49
4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Aéroports de Phnom-Penh & Siem Reap	Cambodge	70
Aéroport de Santiago	Chili	50
Autoroute Bogota Girardot	Colombie	25
Autoroute Linea Amarilla	Pérou	33
Autoroute Maliakos, Kleidi	Grèce	11
Autoroute Patras, Corinthe	Grèce	27
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
EOLE Gare CNIT, La Défense	France	14
Kingston Container Terminal	Jamaïque	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud-Europe Atlantique (SEA)	France	10
Le Grand Paris - Ligne 15 Sud	France	22
Hôtel Mandarin Oriental, Londres	Angleterre	50
Métro du Caire, ligne 3, phase 4 A	Égypte	27
Métro du Caire, ligne 3, phase 3	Égypte	27
Nouvelle Route du Littoral, La Réunion	France	20
Ohio East End Crossing	États-Unis	32
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Thames Tideway Tunnel	Angleterre	40
Tunnel de Rijnlandroute	Pays-Bas	25
Tunnel de Shieldhall, Glasgow	Écosse	50
Yamal, Réservoirs LNG	Russie	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

À l'Associé unique de la société VINCI Construction Grands Projets,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous

n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur les contrats de construction : le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes I.3.1.1 et 3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2017

consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,

le 13 février 2018

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIÉS,
Marc de VILLARTAY



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
Tél. : +33 1 47 16 47 00 – Fax: +33 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com